# ADMINISTRATION

## Administration centrale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

**Arrêté du 12 mars 2019 portant désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports**

NOR : *SSAR1930099A*

La ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté du 21 février 2019 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 21 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à designer des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrêtent:

### Article 1er

**Syndicat CFDT**

*Membres titulaires*

M. Dominique TELLE, direction générale de la cohésion sociale.
M. Jean-Fabien DELHAYE, direction des finances, des achats et des services.
M. Christophe BIZET, comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

*Membres suppléants*

Mme Anne-Hélène ETESSE, délégation à l'information et à la communication.
Mme Malika KACIMI, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.
Mme Carole-Laure CHICOUARD, direction générale du travail.

Article 2

**Syndicat UFSE-CGT**

*Membres titulaires*

M. Jean DELABRUSSE, direction des sports.
M. Christophe CHALVET, direction des systèmes d'information.

*Membres suppléants*

M. Simon CHAPIRO, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
Mme Annie BATREL, en décharge totale d'activité de service.

Article 3

**Syndicat UNSA**

*Membres titulaires*

M. Stéphane JOUSSEAUME, délégation à l'information et à la communication.
M. Raphaël COMBEAU, direction des systèmes d'information.

*Membres suppléants*

M. Thierry CATELAN, direction des sports.
M. Pascal LEPRETRE, direction générale de la santé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* santé, protection sociale, solidarité, du travail et de l'emploi et de la jeunesse et des sports.

Fait le 12 mars 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*Le chef de service*
*adjoint au directeur des ressources humaines,*
Eric Ledos